

DÉCISION (PESC) 2023/1048 DU CONSEIL**du 30 mai 2023****modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 mars 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/145/PESC ⁽¹⁾.
- (2) L'Union continue d'apporter un soutien sans faille à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.
- (3) Compte tenu de la gravité de la situation, le Conseil estime qu'il convient d'ajouter deux personnes responsables d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe de la décision 2014/145/PESC.
- (4) Il y a donc lieu de modifier la décision 2014/145/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision 2014/145/PESC est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 30 mai 2023.

Par le Conseil

La présidente

J. ROSWALL

⁽¹⁾ Décision 2014/145/PESC du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (JO L 78 du 17.3.2014, p. 16).

ANNEXE

Les personnes suivantes sont ajoutées à la liste des personnes, entités et organismes figurant à l'annexe de la décision 2014/145/PESC:

Personnes

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date de l'inscription
«1500.	Aleksandr KALININ (Александр КАЛИНИН)	Fonction: homme politique, président du parti des régions de la Moldavie, chef du Congrès des organisations publiques interrégionales des diasporas moldaves Date de naissance: 16.2.1977 Lieu de naissance: Balti, ex-URSS (aujourd'hui République de Moldavie) Sexe: masculin Nationalités: moldave, russe	Aleksandr Kalinin est un homme politique moldave, et le président du parti des régions de la Moldavie. Depuis le début de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, il s'est rendu dans les zones occupées de l'est de l'Ukraine et a apporté son soutien aux forces militaires russes. En outre, il a publiquement promu les symboles russes de l'invasion de l'Ukraine et des actions russes dans l'est de l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions et des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	30.5.2023
1501.	Grigore CARAMALAC alias: Grigory Ivanovich KARAMALAK (Григорий Иванович КАРАМАЛАК)	Fonction: homme d'affaires, président de la Fondation IFAVIS, vice-président de la Fédération russe de lutte, assistant du sénateur de la région de Koursk, Alexander Bryksin Date de naissance: 21.5.1965 Lieu de naissance: Taraclia, ex-URSS (aujourd'hui République de Moldavie) Sexe: masculin Nationalités: moldave, russe Personnes associées: Alexander Yuryevich Bryksin	Grigore Caramalac est un homme d'affaires russe/moldave. Il exerce un contrôle sur la Fondation IFAVIS (Fédération de Russie), à travers laquelle il a participé à l'organisation de manifestations patriotiques et sportives dans les territoires occupés de l'est de l'Ukraine, avec le soutien des autorités d'occupation. En outre, il est l'assistant du sénateur russe pour la région de Koursk, Alexander Bryksin. Il est donc responsable de soutenir des actions et des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Grigore Caramalac est également associé avec Alexander Bryksin.	30.5.2023»